YERRES

Affaires Générales
N° tél. : 01 69 49 76 61
N/Réf. : OC/GP

DECISION N°2022/193

OBJET : Attribution d'une concession de terrain dans le cimetière communal à la Famille LAMBOURION-COULY - Titre n° 7767

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2223-2, L-2223-15 et R 2223-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2018/06/688 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 28 juin 2018 relative à la révision des tarifs,

CONSIDERANT la demande présentée par Madame Muriel COULY, domiciliée 30, rue Marceau Balliot 91330 Yerres et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la concession familiale LAMBOURION - COULY,

D E C I D E

D'ACCORDER une concession de terrain dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, à l'effet d'y fonder la concession trentenaire indiquée comme suit : numéro du plan 27 ter du carré V d'une superficie de 2 m^2.

DIT que cette concession est accordée à titre de concession nouvelle à compter du 17 avril 2021, date de l'inhumation,

DIT que suivant les dispositions de l'article L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le concessionnaire pourra exercer le droit de renouvellement de la concession dans un délai de deux ans après expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé,

Reçu en préfecture
le 19/07/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220719-lmc16833H1-AR

DIT que la concession est accordée moyennant la somme totale de 1 036 € (mille trente-six euros),

DIT que la recette sera inscrite au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 06 juillet 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,



Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 19/07/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220719-lmc16833H1-AR